

## MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

---

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, Suite 209  
Ville-Marie (Québec)  
J9V 1X8

Téléphone : (819) 629-2829  
Télécopieur : (819) 629-3472  
Courriel : mrc@mrcetemiscamingue.qc.ca

Ville-Marie, le 10 août 2004

GREFFE

16 AOÛT 2004

RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
MONTREAL

**Madame Véronique Dubois, secrétaire**  
**Régie de l'énergie**  
**Tour de la Bourse**  
**800, Place Victoria, bureau 255**  
**Montréal (Québec) H4Z 1A2**

**Objet : Règlement 634 sur les conditions de service de l'électricité par Hydro-Québec.**

Madame,

Nous avons pris connaissance de la décision de la Régie de l'énergie (D-2004-127, R-3535-2004, 21 juin 2004) concernant « certaines conditions de service d'Hydro-Québec liées à l'alimentation en électricité et des frais afférents ».

Nous avons constaté que la consultation est déjà en cours (22 juin au 11 octobre 2004)!

Nous désirons vous soumettre, bien que tardivement, notre opinion sur ce sujet.

Nous incluons aux présentes les correspondances échangées avec Hydro-Québec, depuis l'année 2000.

La MRC de Témiscamingue est un organisme territorial de premier plan sur la scène du développement socio-économique au Témiscamingue. Elle participe activement à l'amélioration de la qualité de vie de sa population en intervenant directement et politiquement sur des sujets qui préoccupent le milieu. Les questions d'aménagement du territoire et de la gestion des ressources naturelles sont très importantes pour nous.

Le règlement 634 sur les conditions de service de l'électricité par Hydro-Québec nous apparaît dans cette perspective.

.../2

**PRÉSENTATION DU TÉMISCAMINGUE**

Le Témiscamingue se situe à l'extrême ouest de la province de Québec, dans la partie sud de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, à près de 700 km de la ville de Montréal. Dispersée sur un grand territoire (19 244,12 km<sup>2</sup>), la population est évaluée à 19 962 personnes (13,4 % de l'Abitibi-Témiscamingue) réparties dans vingt (20) municipalités, un immense territoire non organisé (plus de 65 % du territoire) et quatre (4) communautés algonquines.

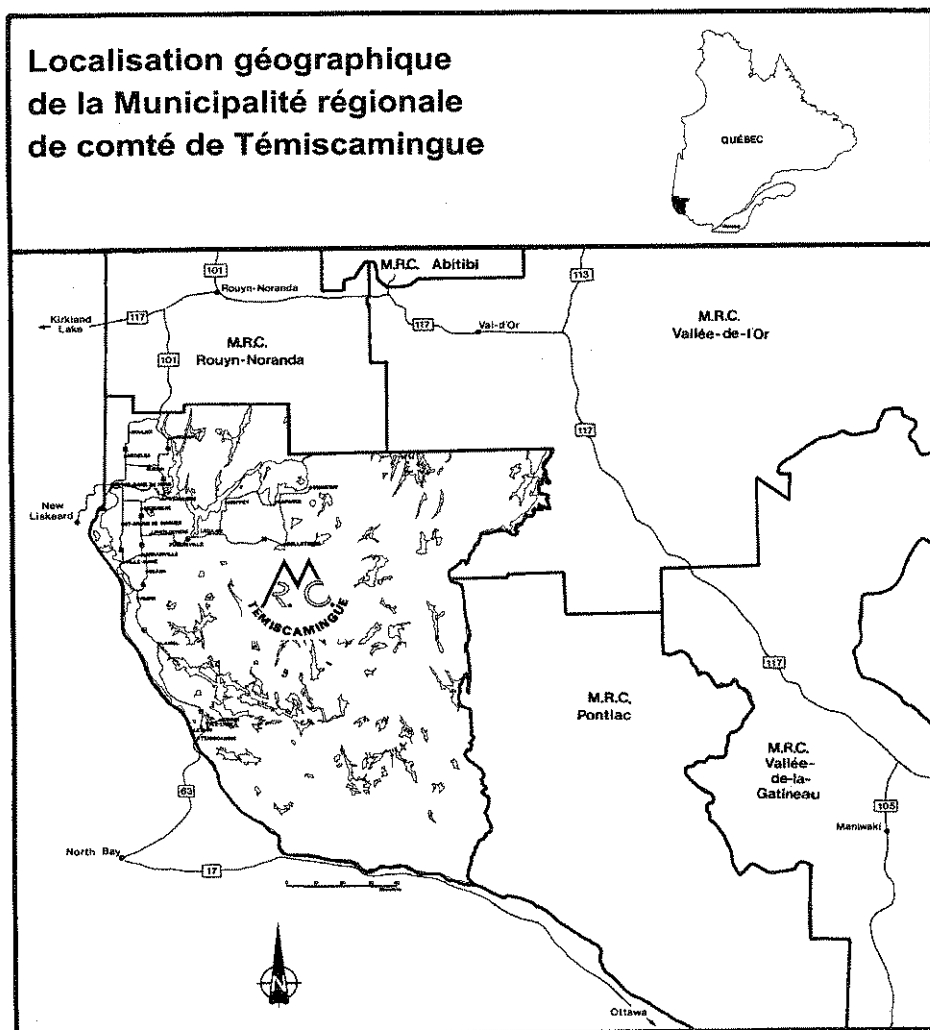
MUNICIPALITÉ	POPULATION	SUPERFICIE km <sup>2</sup>	MUNICIPALITÉ	POPULATION	SUPERFICIE km <sup>2</sup>
Angliers	326	378,20	Notre-Dame-du-Nord	1 121	81,92
Béarn	926	566,48	Rémigny	376	985,03
Belleterre	375	606,33	* Rivière-Kipawa et Laniel	91	12 766,36
Duhamel-Ouest	786	127,61	St-Bruno-de-Guigues	1 116	188,99
Fugèreville	343	163,79	St-Édouard-de-Fabre	690	216,18
Guérin	321	203,10	St-Eugène-de-Guigues	456	113,02
Kipawa	567	46,98	Témiscaming	2 894	861,77
Laforce	482	612,65	Ville-Marie	2 821	11,94
Latulipe-et-Gaboury	355	298,38	✓ Timiskaming (NDDN)	1 529	21,68
Laverlochère	750	107,01	✓ Wolf Lake (Hunter's Point) (Témiscaming)	247	
Lorrainville	1 428	85,12	✓ Kéboawek (Kipawa)	641	0,22
Moffet	234	431,46	✓ Long Point (Winneway)	652	
Nédélec	435	369,90			
POPULATION TOTALE : 19 962			SUPERFICIE TOTALE : 19 244,12		
* Territoire non organisé			✓ Réserves et établissements amérindiens		

Le Témiscamingue est une région ressource, caractérisée par son immense territoire forestier, ses terres agricoles, ses nombreux lacs et rivières, la diversité de la faune et la qualité de ses paysages. Les richesses naturelles de la région ont favorisé le développement de l'industrie forestière, de l'agriculture, de la villégiature et des activités récréotouristiques axées sur les ressources du milieu naturel.

### Caractéristiques

- ∞ Plus de 6 000 lacs et rivières;
- ∞ Environ 2 300 chalets et 1 500 camps de chasse;
- ∞ 54 pourvoies, 4 zecs, 1 réserve écologique et 5 « grands lacs »;
- ∞ 438 km<sup>2</sup> de terres cultivées (393 producteurs agricoles);
- ∞ 95 % du territoire est couvert de lacs et de forêt;
- ∞ Le tiers des emplois (2 317) sont reliés à la forêt, c'est-à-dire une dizaine d'usines de transformation dont TEMBEC;
- ∞ Des sites historiques et touristiques, des festivals dans chaque municipalité et des événements d'envergure internationale tels le Rodéo du camion de Notre-Dame-du-Nord, le Festival d'été du lac Témiscamingue et la Biennale internationale d'art miniature de Ville-Marie.

### Localisation géographique de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue



### NOS PROJETS D'ÉLECTRIFICATION

Cinq ou six projets de développement de villégiature ont fait l'objet de discussions entre les municipalités, la MRC et Hydro-Québec ces dernières années.

Pour l'essentiel, l'interprétation par Hydro-Québec du règlement 634 a pour conséquence que les abonnés éventuels se retrouvent avec une facture de 5 000 \$ à 6 000 \$, strictement pour la desserte en électricité. Les citoyens concernés considèrent ces coûts excessifs. Il n'existe pas d'alternative à Hydro-Québec. Pour la municipalité, les développements sont ralentis, sinon compromis.

Comme solution, nous réitérons deux (2) choses :

1. L'exemple des services téléphoniques;

Le CRTC a publié une décision, le 19 octobre 1999, destinée à étendre et à améliorer le service téléphonique aux canadiens résidant dans les zones de desserte à coûts élevés (coûts mensuels engagés supérieurs aux revenus).

Entre autres, il est prévu que les clients potentiels dans des zones desservies pourront être tenus de payer des frais de construction engagés par les compagnies de téléphone pour étendre le service téléphonique jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par abonné;

2. Un des enjeux de la « Politique nationale de la Ruralité », adopté par le gouvernement du Québec le 6 décembre 2001, consiste précisément à l'adaptation des interventions gouvernementales à la réalité du monde rural, comme en témoigne la « déclaration des partenaires de la ruralité ». Plus précisément, le gouvernement (ministères et mandataires) s'est engagé à :

- Accorder aux populations rurales des services de qualité;
- Adapter et moduler ses programmes et mesures pour tenir compte des spécificités des milieux ruraux, plus particulièrement de ceux qui sont faiblement peuplés et dispersés sur un large territoire.

Dans le cadre de la consultation en cours, vous reconnaissez à l'Union des municipalités du Québec un statut d'intervenant, dont la position se résume comme suit :

*« L'intéressée est préoccupée par certaines conditions de service touchant plus particulièrement les municipalités, notamment les conditions de services liés au branchement, au prolongement ou à la modification du réseau, de même qu'aux coûts des travaux au réseau de distribution prévus au chapitre IV du règlement 634.*

*Ces conditions affectent directement l'optimisation et l'intégration des services ainsi que les coûts de la mise en place, de la localisation des appareils et de leur impact dans l'environnement, l'aménagement et l'utilisation du territoire des municipalités.*

*Les impacts de la décision affecteront directement l'aménagement des réseaux aériens et souterrains à l'intérieur des municipalités ainsi que la gestion des coûts des municipalités ».*

Notre intention n'est pas de modifier la présentation de l'UMQ, mais d'en souligner la pertinence et le mérite.

Par la même occasion, nous souhaitons faire une place à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui pourrait, comme nous, intervenir tardivement mais positivement dans le débat, avec une expertise de l'ensemble des régions du Québec. La FQM est présente sur 85 % du territoire québécois, en milieu rural comme en milieu urbain. Elle regroupe plus de 900 municipalités et 85 MRC dont le Témiscamingue. La FQM a pour mission de défendre l'autonomie et les pouvoirs des municipalités, de même que le développement des régions.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous accorderez aux présentes.

Nous vous prions de recevoir l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Denis Clermont

DC/mg

p.j.

- c.c. - **Monsieur Daniel Bernard**  
Député de Rouyn-Noranda – Témiscamingue
- **Monsieur Philippe Barette**  
Maire de Témiscaming et préfet de la MRC de Témiscamingue
  - **Fédération québécoise des municipalités**
  - **Union des municipalités du Québec**
  - **Hydro-Québec**  
Direction régionale la Grande Rivière



Le 6 novembre 2003

Monsieur Philippe Barrette  
Préfet  
Municipalité régionale de comté  
de Témiscamingue  
21, rue Notre-Dame-le-Lourdes  
Suite 209  
Ville-Marie (Qc) J9V 1X8

Hydro-Québec  
Direction régionale - La Grande Rivière  
et direction - Production  
1095, rue Saguenay  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7B7

Tél.: (800) 679-9919, option 8, poste  
4901  
Télec.: (819) 764-3101  
C. élec.: rivard.daniel@hydro.qc.ca

**Objet: Suivi de vos projets d'électrification en zone villégiature au Témiscamingue**

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 22 juillet 2003, concernant spécifiquement les projets d'électrification de chalets et d'établissements de villégiature au Témiscamingue.

Conformément à nos échanges précédents sur le même sujet, vous nous avez confirmé votre intention de vous adresser désormais à la Régie de l'énergie afin de demander des changements au règlement 634 qui régit les tarifs d'Hydro-Québec.

Tel que nous vous l'avions offert précédemment, nous avons manifesté notre intérêt à collaborer avec votre municipalité régionale de comté dans la recherche de façons innovatrices de construire des infrastructures de services dans ces secteurs de villégiature.

Nous nous sommes rencontrés le 20 août 2003 pour discuter et échanger de nos préoccupations respectives. J'estime pour ma part que cette rencontre a été très positive et qu'elle nous aura permis de faire le point sur plusieurs enjeux communs.

Il vous appartient d'apprécier la valeur des informations que nous vous avons fournies et j'espère que vous comprendrez mieux nos façons de faire, lesquelles sont basées sur notre volonté de traiter tous nos clients avec équité avec les conditions tarifaires en vigueur au moment de la réalisation du projet de raccordement.

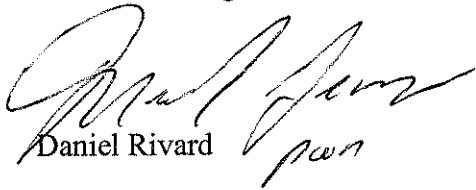
De plus, nous vous avons offert lors de cette rencontre, de participer à la planification du développement de votre territoire afin d'y incorporer les solutions techniques les plus économiques pour permettre un raccordement au réseau Hydro-Québec.

... 2

Une vérification récente m'a permis de constater qu'aucun de nos représentants n'a été contacté à ce jour. Alors, si vous êtes toujours intéressé à poursuivre ce dossier, nous sommes toujours disponibles pour participer et vous supporter dans votre développement.

Recevez, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le directeur régional,



Daniel Rivard

DR/CM

c.c. MM André Caillé, Président-directeur général - Hydro-Québec  
Daniel Bernard, Député provincial – Rouyn-Noranda/Témiscamingue  
Roger Bouthillette, Chef centrales Outaouais supérieur – Hydro-Québec  
Marc Girard, Chef unité maintenance aérienne – Hydro-Québec  
Mme Andrée Boileau, Chef service à la clientèle et revenus – Hydro-Québec



## MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, Suite 209  
Ville-Marie (Québec)  
J9V 1X8

Téléphone : (819) 629-2829  
Télécopieur : (819) 629-3472  
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca

Ville-Marie, le 19 août 2003

Par télécopieur  
819-797-8906  
Nombre de pages : 1

À : MONSIEUR MICHEL DESFOSSÉS  
HYDRO-QUÉBEC

DE : DENIS CLERMONT

Bonjour Michel,

Nous te confirmons notre rencontre avec messieurs Daniel Rivard, Roger Bouthillette et Philippe Barette, ce mercredi 20 août de 15 h 15 à 17 h 00, au bureau de la MRCT à Ville-Marie.

À l'ordre du jour (à titre indicatif) :

- ✦ *Projet Tabaret*
- ✦ *Projet Angliers*
- ✦ *Projet Électrification - vs - développement villégiature*
- ✦ *Lac Témiscamingue (niveau de l'eau)*
- ✦ *Redevances des ressources naturelles - vs - ruralité*

Salutations !

D.C.

(ad)

c.c. Monsieur Philippe Barette, préfet de la MRC de Témiscamingue



---

**VILLE DE TÉMISCAMING**

Téléphone: (819) 627-3273  
Télécopieur: (819) 627-3019  
Courriel: adminrem@cablevision.qc.ca  
www.temiscaming.net

Le 29 juillet 2003

Monsieur Sam Hamad  
Ministre des Ressources naturelles,  
de la Faune et des Parcs  
Édifice de l'Atrium  
5700, 4e Avenue Ouest  
Bureau A-308  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

OBJET: Règlement #634 - Régie de l'énergie

Monsieur le Ministre,

J'aimerais attirer votre attention sur un irritant majeur qui nuit énormément au développement en milieu villégiature (chalets d'été, terrains de camping, etc.).

Depuis plusieurs années, nous négocions sans succès avec les représentants d'Hydro-Québec de la région La Grande Rivière pour électrifier un secteur de villégiature, soit le Lac Gordon qui est situé sur le territoire de la ville. Dans ce secteur, nous comptons plus ou moins 25 chalets avec une possibilité d'expansion. De plus, des promoteurs tentent, depuis déjà 10 ans, d'implanter un terrain de camping et à cause des coûts exigés par Hydro-Québec, le projet est automatiquement rejeté.

Pour desservir l'ensemble des chalets, Hydro-Québec parle d'une facture de plus ou moins 6 000 \$ par abonné, donc, moins une subvention de 2 000 \$, le coût serait de 4 000 \$ par chalet. Avec un tel coût, nous devons oublier le développement de villégiature dans nos milieux ruraux.

Je reconnais que c'est un coût hors norme pour Hydro-Québec, mais considérant que cet organisme public détient le monopole, il a la responsabilité de fournir l'électricité à une clientèle dispersée même si ce n'est pas toujours payant.

Il ne faudrait pas perdre de vue que notre secteur sud de l'Abitibi-Témiscamingue verse à Hydro-Québec environ 50 millions de dollars par année en provenance de son périmètre urbain. Puisque notre secteur est très rentable pour ce fournisseur d'énergie, il pourrait facilement tenir compte des spécificités des milieux ayant un grand potentiel de développement dans le secteur de villégiature considérant nos nombreux plans d'eaux.

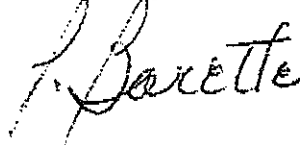
M. le Ministre, j'ai tenté de vous démontrer qu'il existe des iniquités avec les services publics dans nos régions alors que dans les grandes agglomérations, Hydro-Québec rallonge les lignes sans exiger des coûts de plusieurs milliers de dollars par abonné.

Nos citoyens nous disent que c'est très bien qu'Hydro-Québec fasse des profits très acceptables, par contre, ce sont les populations rurales qui souffrent car la croissance dans les secteurs de villégiature se trouve limitée.

La présente est pour vous demander de modifier le règlement #634 afin qu'il soit adapté à nos particularités et pour qu'Hydro-Québec puisse faciliter la tâche du développement économique et social des communautés rurales.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le maire,



Philippe Barette

c.c. M. Daniel Bernard, député, Rouyn-Noranda/Témiscamingue



## MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, Suite 209  
Ville-Marie (Québec)  
J9V 1X8

Téléphone : (819) 629-2829  
Télécopieur : (819) 629-3472  
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca

Ville-Marie, le 22 juillet 2003

*Par télécopieur  
819-764-3101  
Nombre de pages : 8*

**MONSIEUR DANIEL RIVARD**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
**DIRECTION RÉGIONALE LA GRANDE RIVIÈRE**  
**HYDRO-QUÉBEC**

**Objet : Projets d'électrification au Témiscamingue et autres...**

Monsieur,

Nous tenons à vous remercier pour votre lettre du 2 juillet 2003 relativement au sujet mentionné en rubrique.

Concernant nos projets d'électrification, nous discuterons désormais du **RÈGLEMENT 634<sup>(\*)</sup>** avec la Régie de l'Énergie, conformément à votre directive. Nous demanderons des changements afin d'assurer notre développement en cette matière. Dans l'intervalle, nous sommes disposés à collaborer *dans la recherche de façons innovatrices de construire des infrastructures de services dans les secteurs de villégiature.*

Quelle est votre proposition pour l'avancement et la réalisation de nos projets ?

- ✓ *Lac Pigeon à Angliers : 7 chalets dont 3 permanents.*
- ✓ *Île Bronson en TNO (Kipawa) : 74 chalets.*
- ✓ *Lac Gordon à Témiscaming : 37 terrains dont 28 construits.*
- ✓ *Black Baie : 21 chalets (canton Mercier, Baie Marquet et Baie Goguet).*
- ✓ *Lac Cameron à St-Eugène-de-Guigues.*

.../2

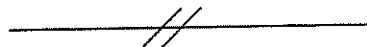
<sup>(\*)</sup> Règlement 634 sur les conditions de services de l'électricité par Hydro-Québec.

Le Témiscamingue base son économie sur les secteurs forestier et agricole. Le tourisme et la villégiature sont porteurs d'avenir :

- ▲ **Plus de 6 000 lacs**
- ▲ **2 300 chalets**
- ▲ **1 500 camps de chasse**
- ▲ **59 pourvoies**
- ▲ **4 zecs**
- ▲ **1 réserve écologique**
- ▲ **5 grands lacs**
- ▲ **95 % du territoire est constitué de lacs et de forêts**

La construction d'habitations permanentes ou saisonnières dans les secteurs de villégiature est en constante progression sur le territoire. Les services publics (électricité, téléphone, etc.) doivent s'adapter à cette réalité.

Dans tous nos pourparlers avec Hydro-Québec (au cours des dernières années), détenant un monopole à cet égard, nous nous retrouvons en bout de ligne avec une facture d'environ 5 000 \$ à 6 000 \$ par abonné; ce qui est excessif et ralentit, sinon compromet, tout projet de développement.



Au sujet des redevances sur les ressources naturelles, la MRC de Témiscamingue a effectivement déposé un MÉMOIRE, le 24 janvier 2003, devant la *Commission sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources*, coprésidée par monsieur Jules Arseneault de l'UQAT.

La production d'énergie au Témiscamingue remonte à 1919 avec la mise en service de la centrale Kipawa qui alimentait l'usine de pâtes et papiers et la ville de Témiscaming. Tembec est désormais alimenté en partie par une centrale thermique de 9,4 MW. Hydro-Ontario exploite la centrale Otto Holden située sur la rivière Outaouais et la centrale de Winneway qui produit 3,1 MW appartient à un producteur privé. C'est toutefois Hydro-Québec qui domine ce secteur avec une production de 360 MW pour ses trois (3) centrales hydroélectriques <sup>(1)</sup> de la rivière des Quinze, ses barrages, ses postes, ses centres de services et autres équipements.

.../3

---

(1) - Rapides-des-Quinze mise en service en 1923  
- Rapides-des-Îles mise en service en 1966  
- Première-Chute mise en service en 1968

Hydro-Québec est un partenaire privilégié pour le Témiscamingue dans le développement touristique, en particulier dans le secteur de la rivière des Quinze où se trouvent ses installations hydroélectriques. Cette implication se concrétise tant par l'ouverture de la centrale Première-Chute aux visiteurs durant la saison touristique que par des collaborations avec les organismes et intervenants du milieu. L'entreprise poursuit cette collaboration avec le milieu dans le cadre de son projet de réfection de l'aménagement de Rapides-des-Quinze. <sup>(2)</sup>

À l'époque où les centrales de la rivière des Quinze ont été mises en place, la question du retour des redevances dans les régions ressources ne se posait pas. À cette époque, une série d'autres barrages ou digues ont été mis en place sur la rivière Outaouais en vue d'en régulariser le débit. Conséquence : des terres ont été inondées, d'autres sont victimes d'érosion (dommages aux quais, arbres déracinés, glissements de terrain). Les démarches des citoyens et des autorités locales pour atténuer les impacts de ce marnage datent de 1954.

Nous voulons souligner que la question des redevances peut prendre plusieurs formes ! Nous avons donné comme exemples :

- ☞ *L'aménagement des berges des lacs et réservoirs.*
- ☞ *L'électrification selon nos projets de développement.*

Au premier trimestre de 2003, Hydro-Québec a enregistré un bénéfice net consolidé de 1 milliard de dollars. Le temps est venu de reconnaître l'apport des régions ressources, par une juste rétribution.

Prenons pour exemple le PROJET D'ANGLIERS : Le promoteur de la petite centrale de 25 MW seulement, s'est engagé à verser à la municipalité d'Angliers un montant de 165 000 \$ à titre de redevances, à chaque année !

Un des enjeux de la POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ, adoptée par le gouvernement du Québec le 6 décembre 2001, consiste précisément à l'adaptation des interventions gouvernementales à la réalité du monde rural, comme en témoigne la DÉCLARATION DES PARTENAIRES DE LA RURALITÉ, ci-annexée.

.../4

---

<sup>(2)</sup> Le milieu a conclu avec Hydro-Québec une entente visant l'optimisation des retombées économiques locales du projet de réfection du barrage Rapides-des-Quinze. En vertu de cette entente, Hydro-Québec doit inclure dans ses appels d'offres une clause incitative à l'approvisionnement local par les contracteurs de l'extérieur de la région. Concrètement, cette entente a fait bénéficier jusqu'à maintenant au Témiscamingue des retombées économiques de l'ordre de 4 M\$. C'est un gain énorme pour la vitalité économique du Témiscamingue.

Concernant votre **PROJET TABARET** (132 MW – 200 M\$), nous n'avons pas le même entendement. Il faut, avant toute chose, attendre le **RAPPORT** de la SDT, à qui vous avez confié un mandat d'étudier la situation et de faire des recommandations !

Nous vous réitérons notre confiance et notre volonté à travailler ensemble à la réalisation de nos projets.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous accorderez aux présentes.

Nous vous prions de recevoir l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le préfet,



Philippe Barette

PB/vm

p.j.

- c.c. - **Monsieur Thomas J. Mulcair**  
Ministre de l'Environnement
- **Monsieur Sam Hamad**  
Ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
  - **Madame Nathalie Normandeau**  
Ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme
  - **Monsieur Daniel Bernard**  
Député de Rouyn-Noranda – Témiscamingue
  - **Monsieur André Caillé**  
Président-directeur général d'Hydro-Québec
  - **Régie de l'Énergie**



Le 2 juillet 2003

Hydro-Québec  
Direction régionale - La Grande Rivière  
et direction - Production  
1095, rue Saguenay  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7B7

Tél.: (800) 679-9919, option 8, poste  
4901  
Télec.: (819) 764-3101  
C. élec.: rivard.daniel@hydro.qc.ca

Monsieur Philippe Barette  
Préfet  
Municipalité régionale de comté du Témiscamingue  
21, rue Notre-Dame-de-Lourdes  
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

**Objet : Projet d'électrification au Témiscamingue**

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 29 mai dernier concernant la résolution adoptée le 14 mai 2003, à un comité de votre MRC relativement à l'objet cité en rubrique.

Nous sommes étonnés de recevoir une telle prise de position de votre MRC, d'autant plus que vous évoquez que personne d'Hydro-Québec se soit manifesté depuis janvier 2002 dans ce dossier.

Depuis plusieurs années et encore en 2002 et 2003, moi et nos différents représentants dans le milieu (Roger Bouthillette et Michel Desfossés) et/ou nos représentants aux services des ventes (Lucie Perreault), vous ont rencontré personnellement et les différents maires de vos municipalités à plusieurs reprises dans ce dossier. La position de notre entreprise vous a maintes fois été expliquée et nous avons tenté de trouver des solutions particulières mais le message de fond reste et restera le même.

Hydro-Québec doit se soumettre au règlement 634 adopté par le gouvernement du Québec et n'a pas l'autorisation de modifier le cadre tarifaire relié au nouveau raccordement qui pourrait s'appliquer selon votre demande à l'électrification des zones de villégiature.

Comme nous l'avons déjà mentionné, seule des représentations de votre part auprès de la régie de l'énergie permettrait de modifier le contenu de ce règlement et d'offrir des tarifs différents.

.../2

Le cadre actuel permet déjà toute la flexibilité voulue pour accompagner le développement des zones de villégiature, en autant que les municipalités concernées veulent agir à titre de promoteur ou de soutien à ce dernier. Ainsi, le développement des services publics par les municipalités, tel que l'aqueduc et l'entretien des routes, permettrait à Hydro-Québec de construire, sans frais pour les clients, l'infrastructure de distribution électrique située en aire publique. Plus encore, une subvention de 2 000\$ par client serait versée par notre entreprise, diminuant ainsi les coûts de raccordement du réseau.

Ainsi, l'avenue la plus intéressante pour discuter avec notre entreprise sur le dossier de l'électrification des zones de villégiature réside dans le développement des services publics intégrés au bénéfice des résidents des secteurs de villégiature. En ce sens, il me fera plaisir d'associer nos ressources techniques avec celles de votre MRC et municipalités concernées afin de rechercher des façons innovatrices de construire de telles infrastructures de service. Je vous invite donc à nous faire part de votre intérêt en ce sens.

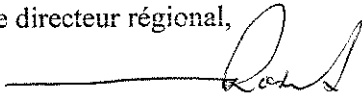
Par ailleurs, quant à l'objet même de votre résolution concernant "*des mesures facilitantes pour le développement rural à titre de redevances sur l'exploitation de la ressource*", il nous est impossible d'y souscrire. Comme vous la savez, l'établissement de redevances sur l'exploitation des ressources naturelles étant un privilège du législateur, il n'appartient pas à Hydro-Québec de modifier ces règles.

Comme vous le savez aussi, dans les milieux où il y a des projets de développement hydro-électrique qui sont accueillis favorablement par les milieux autochtones et non autochtones, Hydro-Québec met à la disposition des concernés des crédits qui permettent de soutenir le développement régional, à ne pas confondre toutefois avec des redevances.

Nous avons dans votre milieu, un projet à réaliser dont on a toujours de l'intérêt, qui permettrait de soutenir votre développement rural, mais manifestement il n'y a pas de consensus au sein de votre communauté. Lorsque les intérêts de tous convergeront vers un même objectif, nous serons toujours disponible pour discuter de la réalisation du projet et de la création d'un fonds de développement.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur régional,



Daniel Rivard

c.c. Roger Bouthillette, Hydro-Québec  
Julie Corriveau, Hydro-Québec  
Marc Girard, Hydro-Québec

DR/AC



## MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

---

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, Suite 209  
Ville-Marie (Québec)  
J9V 1X8

Téléphone : (819) 629-2829  
Télécopieur : (819) 629-3472  
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca

Ville-Marie, le 29 mai 2003

**Monsieur Daniel Rivard**  
Directeur régional La Grande-Rivière  
Hydro-Québec  
1095, boulevard Saguenay  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5N4

**Objet : PROJET D'ÉLECTRIFICATION AU TÉMISCAMINGUE.**

Monsieur,

Vous trouverez ci-annexé copie dûment certifiée d'une résolution adoptée par le comité administratif / commission d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue à sa session ordinaire du 14 mai 2003, relativement à l'objet cité en rubrique.

Nous vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.

Le préfet,

Philippe Barette

PB/vm

p.j.

c.c. *Municipalités concernées*



## MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

---

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, Suite 209  
Ville-Marie (Québec)  
J9V 1X8

Téléphone : (819) 629-2829  
Télécopieur : (819) 629-3472  
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca

**EXTRAIT** des délibérations de la session ordinaire du comité administratif / commission d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, MERCREDI le QUATORZE (14) MAI DEUX MILLE TROIS (2003), à dix-neuf heures (19 h 00), à laquelle sont présents :

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Les conseillers de comté

Monsieur Fidel Baril , maire de Notre-Dame-du-Nord et  
préfet suppléant de la MRC  
Monsieur Paul Coulombe , maire d'Angliers  
Monsieur Gérard Pétrin , maire de St-Bruno-de-Guigues  
Monsieur André Paquet , maire de Fugèreville

Formant quorum sous la présidence de monsieur Philippe Barette, maire de Témiscaming et préfet de la MRC

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS** :

Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier  
Monsieur Daniel Dufault , coordonnateur au service  
d'aménagement  
Madame Lyne Gironne , coordonnatrice au service  
d'évaluation  
Madame Mireille Bourque, agente de développement

**RÉSOLUTION OBJET** : Projet d'électrification au Témiscamingue.

Alors qu'Hydro-Québec enregistre un bénéfice net consolidé de 1 milliard de dollars le premier trimestre de 2003, les régions ressources telles que le Témiscamingue ne récoltent pas les retombées espérées dans le milieu.

La MRC de Témiscamingue est en pourparlers avec Hydro-Québec concernant plusieurs projets d'électrification :

- ☞ **Lac Pigeon à Angliers**  
✓ 7 chalets dont 3 permanents
- ☞ **Île Bronson en TNO (Kipawa)**  
✓ 74 chalets
- ☞ **Lac Gordon à Témiscaming**  
✓ 37 terrains dont 28 construits
- ☞ **Black Baie**  
✓ 21 chalets (canton Mercier, Baie Marquet et Baie Goguet)
- ☞ **Lac Cameron à St-Eugène-de-Guigues**

.../2

2/...

**RÉSOLUTION OBJET : Projet d'électrification au Témiscamingue (suite).**

L'objectif est d'examiner les coûts et les possibilités d'entente entre Hydro-Québec et les municipalités concernées.

Depuis janvier 2002, Hydro-Québec ne s'est plus manifesté dans le dossier.

Le Témiscamingue contient de vastes espaces naturels prisés par les touristes et tous les amateurs de la nature comme en font foi les pourvoiries, camps de chasse et chalets situés sur le territoire.

La construction d'habitations permanentes ou saisonnières dans les secteurs de villégiature est en progression sur le territoire. Les services publics doivent s'adapter à cette nouvelle réalité. Encore une fois, la desserte de services publics tels que l'électricité fait partie des services de base dans un milieu.

Le Témiscamingue doit maintenir le défi d'un développement touristique et d'une qualité de vie compétitive pour survivre.

**Exemple pour l'électrification par nouvel abonné :**

- 5 000 \$ à 6 000 \$

Il est proposé par monsieur Fidel Baril  
appuyé par monsieur Paul Coulombe  
et résolu unanimement

↳ de demander à Hydro-Québec des mesures facilitantes pour le développement rural à titre de redevances sur l'exploitation de la ressource.

(S) PHILIPPE BARETTE, PRÉFET  
PHILIPPE BARETTE, PRÉFET

(S) DENIS CLERMONT, SEC.-TRÉS.  
DENIS CLERMONT, SEC.-TRÉS.

Certifié copie conforme,

Ce \_\_\_\_\_



Denis Clermont, sec.-trés.  
Municipalité régionale de  
comté de Témiscamingue  
(vm)

**RENCONTRE HYDRO-QUÉBEC**  
**(MUNICIPALITÉS)**

---

**Concernant :** - Les projets d'électrification  
- Le Projet TABARET

---

**Réunion** du mardi, 15 janvier 2002, au Chalet municipal de Laniel

---

**Invités :**

- Monsieur Daniel Rivard, directeur régional, La Grande Rivière
  - Monsieur Roger Bouthillette, chef centrales Outaouais supérieur
  - Monsieur Michel Desfossés, administration et relation avec le milieu
  - Monsieur Christian G. Brosseau, chef structuration de projets  
(Groupe Production)
- 

**Ordre du jour**

**Partie I**

14 h 00 **Projets d'électrification**

à  
16 h 30 **Objectifs** : Examiner les coûts et les possibilités d'entente entre  
Hydro-Québec et les municipalités concernées invitées pour  
l'occasion :

- ☞ Lac Pigeon à Angliers : 7 chalets dont 3 permanents
- ☞ Île Bronson en TNO (Kipawa) : 74 chalets
- ☞ Lac Gordon à Témiscaming : 37 terrains dont 28 construits
- ☞ Black Baie : 21 chalets, canton Mercier  
(Baie Marquet & Baie Goguet)
- ☞ Lac Provost (développement) à Guérin
- ☞ Lac Cameron à St-Eugène-de-Guigues

17 h 00 **Souper**

**Partie II**

19 h 00 **Projet TABARET**

à  
21 h 00 L'invitation s'adresse aux conseils municipaux :

- ⇒ Laniel
- ⇒ Kipawa
- ⇒ Témiscaming

**Sujets de discussion**

- ☞ Présentation du Projet Tabaret et de l'entente entre les parties.
- ☞ Comité de suivi ou de régulation : - composition;  
- mandats.

**Affaires nouvelles**

- A) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- B) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- C) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

*La Spéc de chey - nous / copie . 2001*

# Accès aux services publics

De plus en plus, les nouveaux bâtiments d'élevage doivent être éloignés des voies de communication et des services publics pour respecter les normes environnementales. Cet éloignement, contre la volonté des éleveurs, occasionne des coûts supplémentaires pour se raccorder à ces services.

Les délégués au dernier congrès de l'UPA souhaitent que ces coûts supplémentaires soient assumés soit par Hydro-Québec, pour les lignes de dis-

tribution de l'électricité, soit par les municipalités pour les autres services d'utilité publique.

On estime que ces coûts supplémentaires sont occasionnés « par un désir collectif de rendre les projets d'élevage à forte charge d'odeur acceptables socialement ». Ils devraient donc être assumés par l'ensemble de la société.

Pour ce qui est de la tarification électrique, on estime que l'équité exige que tous les producteurs ou regroupements de producteurs aient accès au tarif domestique. La demande provient de l'exclusion de certains producteurs ou regroupements qui investissent pour établir des sites de conditionnement à l'extérieur de leurs fermes. Cette modification ne concerne que la production, le conditionnement et la conservation, a-t-on précisé. **R. B.**

## DÉCLARATION EN FAVEUR DU MONDE RURAL

Centre du Québec

***Le gouvernement du Québec et ses partenaires reconnaissent officiellement l'importance de la ruralité et s'engagent de façon solidaire à travailler au renouveau, à la prospérité et à la pérennité des communautés rurales.***

***Le gouvernement du Québec, au même titre que ses partenaires, reconnaît:***

- que le monde rural et ses communautés locales sont une composante essentielle de la société et de l'identité québécoises;
- que le devenir du monde rural québécois, tout comme son présent, concerne tous les Québécois et les Québécoises ;
- que les ruraux, par la diversité culturelle de leur milieu de vie, les valeurs qu'ils véhiculent et le patrimoine qu'ils préservent, sont porteurs d'une partie significative de la mémoire collective du Québec;
- que la diversité des communautés, la présence autochtone, le mode d'occupation de l'espace, la grandeur et la richesse du territoire, la densité démographique et le climat façonnent le Québec rural et le distinguent sur l'échiquier international ;
- que les ressources humaines, naturelles et culturelles du monde rural et leur mise en valeur contribuent non seulement au développement économique et social des communautés rurales, mais aussi à celui de tout le Québec ;
- que les communautés rurales assument un rôle fondamental dans l'occupation dynamique et le développement du territoire québécois;
- que l'avenir des milieux ruraux et des milieux urbains est étroitement lié, et que leur collaboration mutuelle est déterminante pour le Québec ;
- qu'un Québec rural dynamique, prospère et pérenne est nécessaire à la cohésion sociale, culturelle et politique de même qu'à la bonne santé économique de tout le Québec.

**L'État québécois entend :**

- accorder aux populations rurales des services publics de qualité ;
- adapter et moduler ses programmes et mesures pour tenir compte des spécificités des milieux ruraux, plus particulièrement de ceux qui sont faiblement peuplés et dispersés sur un large territoire ;
- soutenir, accompagner et stimuler la capacité de développement de l'ensemble des communautés rurales et, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, leur allouer des ressources techniques et financières, prioritairement à celles qui vivent des difficultés ;
- adopter des stratégies de mise en valeur des ressources naturelles qui profiteront aux communautés rurales ;
- poursuivre et accentuer ses interventions en vue de soutenir les initiatives de diversification des économies locales et régionales;

- agir en partenariat avec les leaders des communautés locales et régionales, notamment leurs représentants élus;
- proposer, lorsque cela est souhaitable, des outils et des moyens décentralisés, rendant plus autonomes les collectivités rurales dans leur développement.

Parce que les défis actuels exigent une action concertée, les acteurs du monde rural et le gouvernement, par leur participation à la mise en oeuvre et au suivi de la Politique nationale de la ruralité, s'engagent solidairement à:

- formuler et à promouvoir une vision commune du développement rural ;
- mobiliser la société civile et les élus locaux autour de cette question ;
- soutenir les communautés rurales dans leur effort pour bâtir un milieu de vie socialement, culturellement et économiquement prospère ;
- contribuer, selon leur mission respective, à la pérennité du monde rural en favorisant la participation active des femmes, le retour des jeunes, le maintien des aînés et l'arrivée de nouvelles familles ;
- conserver, protéger et mettre en valeur le territoire rural

Le texte intégral de la Politique de la ruralité du gouvernement est disponible ICI.

Le texte intégral de la Déclaration en faveur du monde rural est disponible ICI.



[www.centre-du-quebec.qc.ca](http://www.centre-du-quebec.qc.ca)





DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Angliers
- Béarn
- Belleterre
- Duhamel-Ouest
- Fugèreville
- Guérin
- Kipawa
- Laforce
- Laniel (TNO)
- Latulipe-et-Gaboury
- Laverlochère
- Lorrainville
- Moffet
- Nédéiec
- Notre-Dame-du-Nord
- Rémigny
- St-Bruno-de-Guigues
- St-Édouard-de-Fabre
- St-Eugène-de-Guigues
- Témiscaming
- Ville-Marie

**EXTRAIT** des délibérations de la session spéciale du comité administratif / commission d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, MERCREDI le VINGT-QUATRE (24) OCTOBRE DEUX MILLE UN (2001), à dix-neuf heures (19 h 00), à laquelle sont présents :

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Les conseillers de comté

Monsieur Fidel Baril , maire de Notre-Dame-du-Nord  
et préfet suppléant de la MRC

Monsieur Paul Coulombe , maire d'Angliers

Monsieur Gérard Pétrin , maire de St-Bruno-de-Guigues

Monsieur Sylvain Trudel , maire de la ville de Ville-Marie

Formant quorum sous la présidence de monsieur Philippe Barette, maire de Témiscaming et préfet de la MRC

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier

Madame Manon Lavigne , secrétaire administrative

Madame Lyne Gironne , coordonnatrice au service  
d'évaluation

Monsieur Yvon Gagnon , président du Comité municipal  
de Laniel

**10-01-414A**

**RÉSOLUTION OBJET :** Projet Tabaret d'Hydro-Québec, séance de négociation concernant l'offre de partenariat financier d'Hydro-Québec à la MRC de Témiscamingue.

➤ Monsieur Daniel Rivard  
Directeur régional La Grande Rivière;

➤ Monsieur Roger Bouthillette  
Chef centrales Outaouais supérieur;

➤ Monsieur Michel Desfossés  
Administration et relation avec le milieu;

➤ Monsieur Christian G. Brosseau  
Conseiller projet de développement;

représentants d'Hydro-Québec

.../2

2/...

10-01-414A

**RÉSOLUTION OBJET :** Projet Tabaret d'Hydro-Québec, séance de négociation concernant l'offre de partenariat financier d'Hydro-Québec à la MRC de Témiscamingue (suite).

ainsi que :

- Monsieur Yvon Gagnon  
Président du Comité municipal de Laniel;

assiste à la réunion.

- Madame Marie Lefebvre  
Mairesse de Kipawa;

est absente.

\_\_\_\_\_//

- 1) Signature du Protocole d'accord, tel qu'autorisé par le conseil de la MRC le 19 septembre 2001 (résolution n° 09-01-380).

Le comité administratif prend acte d'une résolution de la municipalité de Kipawa, datée du 16 octobre 2001, s'opposant à la signature de ladite entente avant d'avoir statué sur la répartition du Fonds entre les municipalités. Le Comité municipal de Laniel priorise également cette démarche. Laniel et Kipawa craignent des impacts négatifs, concernant la qualité de l'eau, les activités touristiques ou de pourvoiries par exemple, sans qu'ils obtiennent les ressources financières pour agir.

Le CA rappelle qu'aucune décision n'est prise concernant la répartition du Fonds et que les pourparlers se poursuivront dans l'avenir.

- 2) Information publique.

Un document d'information sera distribué aux médias pour informer la population de la signature d'une entente entre Hydro-Québec et la MRC, incluant les étapes subséquentes du Projet Tabaret.

- 3) Le comité de suivi / régulation du réservoir Kipawa débutera ses activités le 5 décembre 2001.

3/...

10-01-414A

RÉSOLUTION OBJET : Projet Tabaret d'Hydro-Québec, séance de négociation concernant l'offre de partenariat financier d'Hydro-Québec à la MRC de Témiscamingue (suite).

- 4) Hydro-Québec poursuit ses négociations avec les Premières Nations, avec l'objectif de conclure à leur égard une entente comparable à la nôtre, d'ici la fin de l'année.
- 5) Les cinq (5) projets d'électrification feront l'objet d'une rencontre particulière, dès que les services d'Hydro-Québec auront complété les évaluations.

Cette rencontre regroupera monsieur Daniel Rivard d'Hydro-Québec ainsi que les maires des municipalités concernées.

(S) PHILIPPE BARETTE, PRÉFET  
PHILIPPE BARETTE, PRÉFET

(S) DENIS CLERMONT, SEC.-TRÉS.  
DENIS CLERMONT, SEC.-TRÉS.

Certifié copie conforme,

Ce \_\_\_\_\_



Denis Clermont, sec.-trés.  
Municipalité régionale de  
comté de Témiscamingue  
(vm)



DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Angliers
- Béarn
- Belleterre
- Duhamel-Ouest
- Fugèreville
- Guérin
- Kipawa
- Laforce
- Laniel (TNO)
- Latulipe-et-Gaboury
- Laverlochère
- Lorrainville
- Moffet
- Nédélec
- Notre-Dame-du-Nord
- Rémigny
- St-Bruno-de-Guigues
- St-Édouard-de-Fabre
- St-Eugène-de-Guigues
- Témiscaming
- Ville-Marie

**EXTRAIT des délibérations de la session spéciale du comité administratif / commission d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, MERCREDI le CINQ (5) SEPTEMBRE DEUX MILLE UN (2001), à dix-neuf heures (19 h 00), à laquelle sont présents :**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Les conseillers de comté

Monsieur Fidel Baril , maire de Notre-Dame-du-Nord  
et préfet suppléant de la MRC  
Monsieur Gérard Pétrin , maire de St-Bruno-de-Guigues  
Monsieur Sylvain Trudel , maire de la ville de Ville-Marie

Formant quorum sous la présidence de monsieur Philippe Barette, maire de Témiscaming et préfet de la MRC

**ABSENCE MOTIVÉE :**

Monsieur Paul Coulombe , maire d'Angliers

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :**

Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier

**09-01-343A**

**RÉSOLUTION OBJET :** Projet Tabaret d'Hydro-Québec, séance de négociation concernant l'offre de partenariat financier d'Hydro-Québec à la MRC de Témiscamingue.

☛ Monsieur Daniel Rivard, directeur régional La Grande Rivière;

☛ Monsieur Roger Bouthillette, chef centrales Outaouais supérieur;

☛ Monsieur Michel Desfossés, administration et relation avec le milieu;

☛ Monsieur Christian G. Brosseau, conseiller projet de développement;

représentants d'Hydro-Québec

ainsi que :

☛ Monsieur Claude Brisson, maire de Kipawa;

☛ Monsieur Yvon Gagnon, président du Comité municipal de Laniel;

assistent à la réunion.

Monsieur Denis Champagne, CGA, vérificateur pour la MRC de Témiscamingue est également présent.

.../2

2/...

09-01-343A

**RÉSOLUTION OBJET : Projet Tabaret d'Hydro-Québec, séance de négociation concernant l'offre de partenariat financier d'Hydro-Québec à la MRC de Témiscamingue (suite).**

Les discussions portent, entre autres, sur les documents déposés pour l'occasion :

- A) Évaluation des redevances offertes par Hydro-Québec à la MRC de Témiscamingue.

La MRC indique son intérêt pour des versements indexés annuellement, débutant lors de la mise en service de la centrale Tabaret, prévus pour l'année 2009 et échelonnés sur 50 ans.

La MRC souhaite établir un échéancier ultime pour le début (mise en chantier en 2006) et la fin des travaux (mise en production en 2009). La MRC demande compensation dans l'éventualité où le projet est abandonné.

- B) Protocole d'accord.

Suite à une révision commentée du document de travail, Hydro-Québec soumettra un texte révisé avant le 12 septembre 2001. Le protocole d'accord sera déposé au conseil de la MRC le 19 septembre 2001, pour acceptation et signature. Ce protocole est important; il comprend les redevances, mais également le suivi « terrain » du projet, à partir des études, de la construction ainsi que la gestion de la centrale et du réservoir. Ce protocole constitue pour Hydro-Québec le signal nécessaire de l'acceptabilité du projet par le milieu.

- C) Les projets d'électrification.

- 1) Lac Pigeon à Angliers : 7 chalets, dont trois (3) permanents;
- 2) Île Bronson en TNO (Kipawa) : 74 chalets;
- 3) Lac Gordon (Témiscaming): 37 terrains, dont 28 construits;
- 4) Black Baie (Témiscaming) :
  - Baie Marquet
  - Baie Goguet : 21 chalets (canton Mercier).

3/...

09-01-343A

RÉSOLUTION OBJET : Projet Tabaret d'Hydro-Québec, séance de négociation concernant l'offre de partenariat financier d'Hydro-Québec à la MRC de Témiscamingue (suite).

Actuellement, les projets sont à l'évaluation chez Hydro-Québec. Les vérifications « terrain » sont en cours.

Dans le cas des Baies Marquet et Goguet, des précisions sont à venir du milieu concernant la localisation et les accès.

D) Suivi.

La prochaine étape consiste en l'autorisation du conseil de la MRC, le 19 septembre 2001.

E) Répartition du Fonds Tabaret entre les municipalités.

Le Projet Tabaret étant situé dans le secteur sud, les représentants de ce secteur considèrent qu'une part substantielle du Fonds Tabaret devrait leur revenir.

(S) PHILIPPE BARETTE, PRÉFET  
PHILIPPE BARETTE, PRÉFET

(S) DENIS CLERMONT, SEC.-TRÉS.  
DENIS CLERMONT, SEC.-TRÉS.

Certifié copie conforme,

Ce \_\_\_\_\_



Denis Clermont, sec.-trés.  
Municipalité régionale de  
comté de Témiscamingue  
(vm)



DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Angliers
- Béarn
- Belleterre
- Duhamel-Ouest
- Fugèreville
- Guérin
- Kipawa
- Laforce
- Laniel (TNO)
- Latulipe-et-Gaboury
- Laverlochère
- Lorrainville
- Moffet
- Nédélec
- Notre-Dame-du-Nord
- Rémigny
- St-Bruno-de-Guigues
- St-Édouard-de-Fabre
- St-Eugène-de-Guigues
- Témiscaming
- Ville-Marie

**EXTRAIT** des délibérations de la session spéciale du comité administratif / commission d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, MERCREDI le VINGT-DEUX (22) AOÛT DEUX MILLE UN (2001), à dix-neuf heures (19 h 00), à laquelle sont présents :

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Les conseillers de comté

Monsieur Fidel Baril , maire de Notre-Dame-du-Nord  
et préfet suppléant de la MRC  
Monsieur Paul Coulombe , maire d'Angliers  
Monsieur Gérard Pétrin , maire de St-Bruno-de-Guigues  
Monsieur Sylvain Trudel , maire de la ville de Ville-Marie

Formant quorum sous la présidence de monsieur Philippe Barette, maire de Témiscaming et préfet de la MRC

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier  
Monsieur Claude Brisson , maire de Kipawa  
Monsieur Yvon Gagnon , Comité municipal de Laniel

**08-01-339A**

**RÉSOLUTION OBJET :** Projet Tabaret d'Hydro-Québec, neuvième (9<sup>e</sup>) séance de négociation concernant l'offre de partenariat financier d'Hydro-Québec à la MRC de Témiscamingue.

☛ Monsieur Daniel Rivard, directeur régional La Grande Rivière;

☛ Monsieur Roger Bouthillette, chef centrales Outaouais supérieur;

☛ Monsieur Michel Desfossés, administration et relation avec le milieu;

☛ Monsieur Christian G. Brosseau, conseiller projet de développement;

représentants d'Hydro-Québec

ainsi que :

☛ Monsieur Claude Brisson, maire de Kipawa;

☛ Monsieur Yvon Gagnon, président du Comité municipal de Laniel;

assistent à la réunion.

.../2

08-01-339A

**RÉSOLUTION OBJET : Projet Tabaret d'Hydro-Québec, neuvième (9<sup>e</sup>) séance de négociation concernant l'offre de partenariat financier d'Hydro-Québec à la MRC de Témiscamingue (suite).**

Monsieur Denis Champagne, CGA, vérificateur pour la MRC de Témiscamingue est également présent.

\_\_\_\_\_//

Les discussions portent, entre autres, sur les documents déposés pour l'occasion :

- A) Évaluation des redevances offertes par Hydro-Québec à la MRC de Témiscamingue (étude C. Goulet).

Conformément au mandat reçu du comité administratif le 27 juin dernier, messieurs Claude Goulet, chercheur à l'UQAT, Denis Champagne, comptable et Denis Clermont ont rencontré les représentants d'Hydro-Québec, messieurs Daniel Rivard et Christian Brosseau, le 6 juillet 2001, dans le but de réviser l'étude de C. Goulet commandée par la MRC (juin 2001) concernant les redevances du Projet Tabaret.

Dans cette perspective, l'offre d'Hydro-Québec qualifiée de « finale », comprend deux (2) propositions au choix de la MRC :

- 1) Montant forfaitaire et compensations indexées annuellement, débutant à l'obtention de l'ensemble des autorisations requises, prévues fin 2003 ou début 2004 et échelonnées sur 55 ans.
- 2) Compensations indexées annuellement, débutant après la mise en service de la Centrale Tabaret, prévues pour l'année 2008 et échelonnées sur 50 ans.

Hydro-Québec demande une décision de la MRC au plus tard le 5 septembre 2001. Un tel échéancier permettrait de relancer les études environnementales du Projet Tabaret, dès cet automne; ce qui aurait un impact positif sur le début des travaux (mise en chantier).

08-01-339A

**RÉSOLUTION OBJET : Projet Tabaret d'Hydro-Québec, neuvième (9<sup>e</sup>) séance de négociation concernant l'offre de partenariat financier d'Hydro-Québec à la MRC de Témiscamingue (suite).**

- B) Suivi au projet d'entente de principe à intervenir entre Hydro-Québec et la MRC.

En plus des redevances, ce projet concerne la création d'un comité de régulation des eaux, les retombées locales, les mécanismes d'information et d'échange, la création d'un Fonds de promotion des activités du lac Kipawa (pourvoiries), les débits réservés (rivière Kipawa), etc.

- C) Les projets d'électrification.

- Lac Pigeon à Angliers : 7 chalets, dont trois (3) permanents;
- Île Bronson en TNO (Kipawa) : 74 chalets;
- Lac Gordon (Témiscaming) : 37 terrains, dont 28 construits.

Hydro-Québec a complété l'évaluation des coûts pour chacun des projets. Nous sommes donc à l'étape des rencontres avec les promoteurs et les municipalités concernés, ce qui devrait se faire dans les prochaines semaines.

- D) Les pannes d'électricité ont été fréquentes cet été; une d'entre elle, touchant quelques municipalités dont St-Bruno-de-Guigues, Laverlochère et Fugèreville, a duré une dizaine d'heures consécutives. Hydro-Québec analyse la situation et fera le point au cours des prochaines semaines auprès de la MRC.

- E) Selon la politique d'Hydro-Québec, les Premières Nations ont droit aux mêmes redevances que la MRC. Selon Hydro-Québec, les pourparlers sont satisfaisants; il n'existe aucune inquiétude à cet égard.

.../4

08-01-339A

**RÉSOLUTION OBJET : Projet Tabaret d'Hydro-Québec, neuvième (9<sup>e</sup>) séance de négociation concernant l'offre de partenariat financier d'Hydro-Québec à la MRC de Témiscamingue (suite).**

F) Suivi.

Les parties conviennent de se revoir vers le 5 septembre! Cette date demeure à confirmer puisqu'une analyse s'impose de la part de la MRC.

(S) PHILIPPE BARETTE, PRÉFET  
PHILIPPE BARETTE, PRÉFET

(S) DENIS CLERMONT, SEC.-TRÉS.  
DENIS CLERMONT, SEC.-TRÉS.

Certifié copie conforme,

Ce \_\_\_\_\_



Denis Clermont, sec.-trés.  
Municipalité régionale de  
comté de Témiscamingue  
(vm)



DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Angliers
- Béarn
- Belleterre
- Duhamel-Ouest
- Fugèreville
- Guérin
- Kipawa
- Laforce
- Laniel (TNO)
- Latulipe-et-Gaboury
- Laverlochère
- Lorrainville
- Moffet
- Nédélec
- Notre-Dame-du-Nord
- Rémigny
- St-Bruno-de-Guigues
- St-Édouard-de-Fabre
- St-Eugène-de-Guigues
- Témiscaming
- Ville-Marie

Ville-Marie, le 23 août 2001

Par télécopieur  
1-800-567-7887  
Nombre de pages : 5

**À : Madame Francine Gauthier**  
**Directrice générale**  
**Solutions d'affaires**  
**TÉLÉBEC**

**De : Denis Clermont**

**Objet : Nouveaux territoires à desservir.**

Madame,

Vous trouverez ci-annexé, copie de deux (2) lettres datées du 21 novembre 2000 et du 20 juin 2001, adressées à vous-même ainsi qu'à madame France Hébert, relativement au sujet mentionné en rubrique. Nous incluons également un topo sur ce qui nous semble les orientations du CRTC sur ce sujet.

Nous avons trois (3) projets de «territoires à desservir» dans notre MRC :

- Lac Pigeon à Angliers
- Île Bronson en TNO (Kipawa)
- Lac Gordon (Témiscaming)

Le temps est venu d'établir un contact entre nous sur ce sujet; en effet, Hydro-Québec serait prêt à présenter ses évaluations aux promoteurs. Une rencontre est donc imminente, à laquelle vous serez conviée. Nous nous souvenons, l'an dernier, que des cas semblables à Laniel (Baie Dorval et Baie McAdam) ont été finalement réglés par l'entremise de Télébec Mobilité (cellulaire). Vous comprendrez que l'allusion concerne le projet d'Angliers où, après vérification, le cellulaire n'est pas accessible, ce qui signifie qu'il n'existe aucun service téléphonique à cet endroit.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous accorderez aux présentes.

Nous vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.

D.C.

(vm)

p.j.

c.c. - **Monsieur Philippe Barette**, préfet de la MRCT  
- **Madame France Hébert**, Télébec



DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Angliers
- Béarn
- Belleterre
- Duhamel-Ouest
- Fugèreville
- Guérin
- Kipawa
- Laforce
- Laniel (TNO)
- Latulipe-et-Gaboury
- Laverlochère
- Lorrainville
- Moffet
- Nédélec
- Notre-Dame-du-Nord
- Rémigny
- St-Bruno-de-Guigues
- St-Édouard-de-Fabre
- St-Eugène-de-Guigues
- Témiscaming
- Ville-Marie

Ville-Marie, le 8 mai 2001

Par télécopieur  
819-797-8906  
Nombre de pages : 2

## Hydro-Québec

**Monsieur Michel Desfossés**  
**Administration et relations avec le milieu**  
**Direction régionale La Grande Rivière**

### **Objet : Projet TABARET d'Hydro-Québec**

Bonjour Monsieur Desfossés,

Nous avons à traiter, d'une manière ou d'une autre, trois (3) projets d'électrification :

☞ lac Gordon (Témiscaming)  
37 terrains, dont 28 construits;

☞ île Bronson (TNO)  
74 chalets existants;

☞ lac Pigeon (Angliers)  
7 chalets, dont 3 permanents,  
un développement est à prévoir (distance de la ligne : 4 km).

Concernant le cas du lac Gordon, nous avons en main votre lettre du 13 décembre 2000; les estimés de janvier 2000 établissaient le projet à 134 288 \$.

Où en sommes-nous exactement?

Ces projets n'ont absolument rien à voir avec le projet Tabaret, sauf que nous profitons toujours de nos rencontres, au cours des derniers mois, pour poser cette question. À tort ou à raison, notre position est toujours la même :

**Hydro-Québec a pris l'engagement de  
fournir les coûts de chacun des  
projets, pour discussion entre les  
parties concernées.**

.../2

Pour notre part, le cas échéant, nous nous engageons à réunir les municipalités concernées, les comités de citoyens concernés, ainsi que Télébec puisqu'un tel service sera sans doute demandé éventuellement.

Est-ce que votre vision est réaliste?

Quels sont les étapes et les échéanciers prévus au plan d'action?

Vous comprendrez qu'avec le retour de la belle saison, nous aurons bientôt des comptes à rendre sur l'évolution des projets.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous accorderez aux présentes.

Nous vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.

Le secrétaire-trésorier,



Denis Clermont

DC/ld

- c.c. - **Madame Francine Gauthier**, directrice générale  
Solutions d'affaires, Télébec
- **Monsieur Philippe Barette**, préfet
  - **Monsieur Paul Coulombe**, maire de la municipalité d'Angliers
  - **Monsieur Claude Brisson**, maire de la municipalité de Kipawa



DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Angliers
- Béarn
- Belleterre
- Duhamel-Ouest
- Fugèreville
- Guérin
- Kipawa
- Laforce
- Laniel (TNO)
- Latulipe-et-Gaboury
- Laverlochère
- Lorrainville
- Moffet
- Nédélec
- Notre-Dame-du-Nord
- Rémigny
- St-Bruno-de-Guigues
- St-Édouard-de-Fabre
- St-Eugène-de-Guigues
- Témiscaming
- Ville-Marie

Ville-Marie, le 21 novembre 2000

Par télécopieur  
819-797-8906  
Nombre de pages : 3

**À : Monsieur Michel Desfossés**  
**Administration et relations avec le milieu**  
**Hydro-Québec**

**De : Denis Clermont**

Bonjour Monsieur Desfossés,

Nous avons un troisième (3<sup>e</sup>) projet d'électrification.

Il s'agit du lac Pigeon à Angliers. Le site compte actuellement sept (7) chalets, dont trois (3) permanents. Un projet de développement est actuellement en phase de planification au ministère des Ressources naturelles. La « ligne d'Hydro-Québec » est à 4 kilomètres du site.

Vous trouverez ci-annexé un plan du territoire en question.

Ce projet sera inclus dans la négociation en cours concernant « TABARET », partie 2 relations continues – MRC / Hydro-Québec.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous accorderez aux présentes.

Nous vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.

D.C.

(via)

c.c. Monsieur François Cyr  
Municipalité d'Angliers



DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Angliers
- Béarn
- Belleterre
- Duhamel-Ouest
- Fugèreville
- Guérin
- Kipawa
- Laforce
- Laniel (TNO)
- Latulipe-et-Gaboury
- Laveriochère
- Lorrainville
- Moffet
- Nédélec
- Notre-Dame-du-Nord
- Rémigny
- St-Bruno-de-Guigues
- St-Édouard-de-Fabre
- St-Eugène-de-Guigues
- Témiscaming
- Ville-Marie

Ville-Marie, le 21 novembre 2000

Par télécopieur  
1-800-567-7887  
Nombre de pages : 3

À : Madame Francine Gauthier  
Directrice générale  
Solutions d'affaires  
TÉLÉBEC

De : Denis Clermont

Objet : Nouveau territoire à desservir

Bonjour Madame Gauthier,

Nous avons reçu de monsieur François Cyr d'Angliers une demande pour un nouveau territoire à desservir.

Il s'agit du lac Pigeon à Angliers. Le site compte actuellement sept (7) chalets, dont trois (3) permanents. Un projet de développement est actuellement en phase de planification au ministère des Ressources naturelles. La « ligne d'Hydro-Québec » est à 4 kilomètres du site. Hydro-Québec a également reçu une demande d'électrification.

Vous trouverez ci-annexé un plan du territoire en question.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous accorderez aux présentes.

Nous vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.

D.C.

(via)

p.j.

c.c. Monsieur François Cyr  
Municipalité d'Angliers



DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Angliers
- Béarn
- Belleterre
- Duhamel-Ouest
- Fugèreville
- Guérin
- Kipawa
- Laforce
- Lanier (TNO)
- Latulipe-et-Gaboury
- Laverlochère
- Lorrainville
- Moffet
- Nédélec
- Notre-Dame-du-Nord
- Rémigny
- St-Bruno-de-Guigues
- St-Édouard-de-Fabre
- St-Eugène-de-Guigues
- Temiscaming
- Ville-Marie

Ville-Marie, le 20 juin 2001

À : Madame France Hébert  
Télébec

De : Denis Clermont

Par télécopieur  
1-800-567-5007  
Nombre de pages : 10

**Concernant : les nouveaux territoires à desservir**

Madame,

Suite à notre récente conversation téléphonique, vous trouverez ci-joint deux (2) documents; dont un (1) intitulé « Services téléphoniques (Télébec) ». Vous remarquerez au point sept (7), l'allusion au projet de Télébec de 1997 concernant la création d'un Fonds national pour le financement dans les zones de dessertes à coût élevé.

Vous remarquerez que nos données ne sont pas toutes à jour; Télébec nous a fourni dernièrement les informations et ce travail est en cours.

Nous vous soulignons trois (3) projets de territoire à desservir dans la MRC :

Lac Pigeon à Angliers : 7 chalets, dont trois (3) permanents;  
Île Bronson en TNO (Kipawa) : 74 chalets;  
Lac Gordon (Temiscaming) : 37 terrains, dont 28 construits.

Nous avons demandé à Hydro-Québec, de son côté, de préparer une étude de coût pour chacun des projets. Dès que leur réponse sera disponible, nous convoquerons une rencontre des intéressés :

- ◆ Télébec;
- ◆ Hydro-Québec;
- ◆ Promoteurs (demandeurs);
- ◆ Municipalités concernées.

Nous espérons qu'à ce moment, Télébec aura une solution claire à proposer.

Nous nous excusons pour le retard apporté aux présentes.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous accorderez aux présentes.

Nous vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.

*Denis Clermont*

D.C.

(ld)

p.j.



Le 13 décembre 2000

Monsieur Denis Clermont  
Secrétaire-trésorier  
MRC de Témiscamingue  
21, rue Notre-Dame de Lourdes  
C.P. 548  
Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0

Hydro-Québec  
Direction régionale - La Grande Rivière  
et direction - Production  
1095, rue Saguenay  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5N4

tél. : (819) 764-5124, poste 4901  
télééc. : (819) 764-3101  
C. élec. : rivard.daniel@hydro.qc.ca

**Objet:** Électrification du site de villégiature du Lac Gordon

Monsieur,

J'ai bien reçu votre document de travail relatif à l'état de nos discussions sur le partenariat financier du projet Tabaret et je vous en remercie.

Nous incorporerons cet outil à nos prochains échanges, conformément à vos demandes. J'estime tout comme vous que cette approche sera davantage conviviale pour tous les intervenants qui sont parties à cette négociation.

J'aimerais répondre à vos interrogations sur la position d'Hydro-Québec en regard des projets identifiés (section #1.1) dans la partie 2 de votre document qui porte sur les relations continues entre la Municipalité régionale de comté Témiscamingue et notre entreprise.

La position d'Hydro-Québec, évoquée le 6 septembre dernier en regard du dossier d'électrification du Lac Gordon, est la suivante:

- La dernière estimation des coûts (janvier 2000) devant être assumée par les éventuels clients (déduction faite de l'allocation de 2 000 \$/nouvel abonné) est de 134 288 \$, sans le déboisement ni les taxes.
- Hydro-Québec doit respecter le règlement tarifaire 634 promulgué par le Gouvernement du Québec le 13 juin 1996. En cela, il n'est pas possible de modifier les conditions de fourniture et les coûts qui pourraient être à la charge du client pour se brancher au réseau d'Hydro-Québec.
- Il n'est pas possible non plus de référer aux tarifs, avantages et conditions antérieurs à la mise en application du règlement 634 pour l'établissement des coûts d'une affaire nouvelle.
- Toutefois, une municipalité a le loisir d'agir à titre de promoteur face à Hydro-Québec. Celle-ci peut assurer la demande de branchement pour l'ensemble des propriétés touchées. Elle assure notamment les coûts de branchement et peut d'autre part recevoir d'Hydro-Québec le versement de l'allocation établie par cette dernière. La municipalité assume les risques financiers immédiats et résiduels.

- Hydro-Québec avait offert à la Ville de Témiscaming en décembre 1999, la possibilité de verser par anticipation l'équivalent de la somme devant être assumée par elle si elle agissait à titre de promoteur au lac Gordon. Cette somme serait provenue du fond de développement régional lié à l'acceptabilité du projet Tabaret. Une fois conclu le dossier du lac Gordon, la Ville de Témiscaming et Hydro-Québec se seraient engagées mutuellement à réinvestir les montants résiduels dans des projets communautaires.
- C'est à la demande de la Ville de Témiscaming que cette offre a été retirée (voir copie de la lettre de la Ville de Témiscaming du 13 juin 2000 en annexe).
- Par ailleurs, nous croyons que notre proposition sur un fond de développement régional dont les critères d'admissibilité seraient établis par la MRC (section #1 D de votre document) pourrait permettre un support financier aux municipalités désireuses d'agir comme promoteur de projet d'électrification.

J'espère avoir pu satisfaire à vos attentes et je désire vous assurer de ma meilleure collaboration.

Recevez, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le directeur régional,



Daniel Rivard

DR/MD/LF



DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Angliers
- Béarn
- Belleterre
- Duhamel-Ouest
- Fugèreville
- Guérin
- Kipawa
- Laforce
- Laniel (TNO)
- Latulipe-et-Gaboury
- Laverlochère
- Lorrainville
- Moffet
- Nédélec
- Notre-Dame-du-Nord
- Rémigny
- St-Bruno-de-Guigues
- St-Édouard-de-Fabre
- St-Eugène-de-Guigues
- Témiscaming
- Ville-Marie

Ville-Marie, le 21 novembre 2000

Par télécopieur  
819-797-8906  
Nombre de pages : 3

**À : Monsieur Michel Desfossés**  
**Administration et relations avec le milieu**  
**Hydro-Québec**

**De : Denis Clermont**

Bonjour Monsieur Desfossés,

Nous avons un troisième (3<sup>e</sup>) projet d'électrification.

Il s'agit du lac Pigeon à Angliers. Le site compte actuellement sept (7) chalets, dont trois (3) permanents. Un projet de développement est actuellement en phase de planification au ministère des Ressources naturelles. La « ligne d'Hydro-Québec » est à 4 kilomètres du site.

Vous trouverez ci-annexé un plan du territoire en question.

Ce projet sera inclus dans la négociation en cours concernant « TABARET », partie 2 relations continues – MRC / Hydro-Québec.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous accorderez aux présentes.

Nous vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.

*Denis Clermont*

D.C.

(via)

c.c. Monsieur François Cyr  
Municipalité d'Angliers

Novembre 2000

↳ François Cyr  
344, Lac Pigeon  
Angliers  
J02 1A0

[répondre / écrit]

Situation: • ≠ téléphone, voudrait que l'hydro et le téléphone se rende jusqu'à lui

• Distance de la ligne 4 km

• \* il n'est pas allé voir MRC, il ira <sup>(Denis Clément MRC)</sup> demander appui

• résolution municipalité à venir

• 7 delets, dont 3 résident à t. plein (obtenir signatures/appuis)

• D'autres terrains à être exploités bientôt

- Ai suggéré de

- Nous communiquerons cette possibilité de dev. de l'infrastructure à Télébec avec c.e. au CRTC.

• D M A 1000 000 0000

# Corporation du Village d'Angliers

14, rue de la Baie Miller, C.P. 9  
Angliers (Québec) J0Z 1A0  
Téléphone & télécopieur (819) 949-4351

Le ...15 novembre 2000.....

Procès-verbal ( ) Copie de résolution ( X )

À une session: régulière ( ) spéciale ( ) ajournée ( X )

tenue le 14 novembre 2000 et à laquelle sont présents

son honneur le maire Monsieur Paul Coulombe

et les conseillers suivants:

Madame Irène Généreux

MM: René Massie, Anthony Peluso, Richard Peluso, Jean-Marie Lavigne,  
André Gamache

formant quorum sous la présidence du maire.

Aline Arsenault

secrétaire-trésorière est aussi présente.

## APPUI AUX RÉSIDENTS DU LAC PIGEON

Il est proposé par Jean-Marie Lavigne, appuyé par Irène Généreux et résolu à l'unanimité d'appuyer les résidents du lac Pigeon pour demander à Hydro-Québec et à Télébec de les relier au réseau de l'électricité et de téléphone. Ces services sont essentiels et il serait primordial d'y donner suite le plus tôt possible.

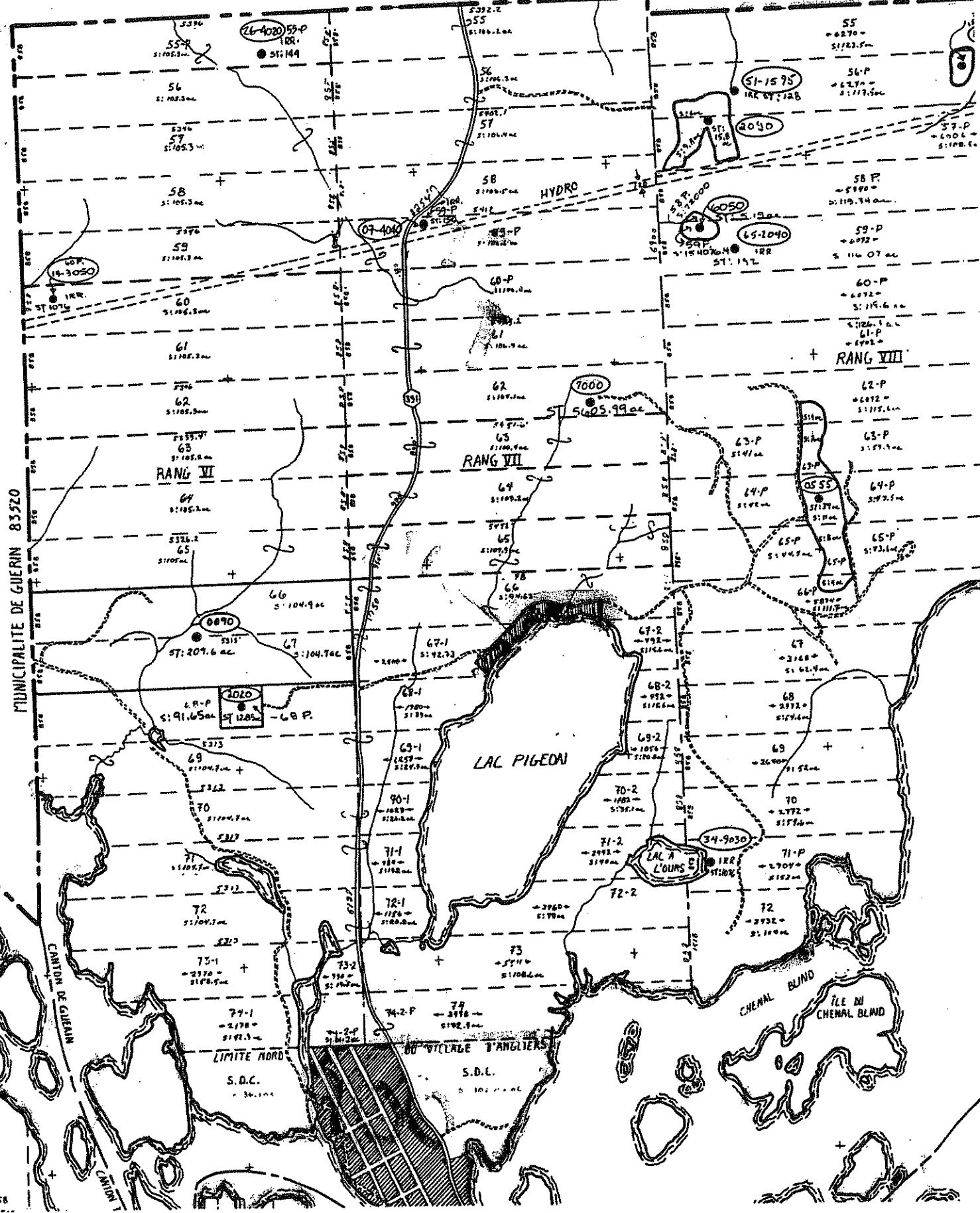
**RÉSOLUTION NO. 2517-00**

**Certifié copie conforme**

**Ce quinzième jour de novembre 2000**



Aline Arsenault  
Secrétaire-trésorière



MUNICIPALITE DE GUERIN 83520

RANG VII

RANG VII

RANG VIII

LAC PIGEON

LAC A L'OURS E

CHEVAL BLOND

ILE DU CHEVAL BLOND

VILLAGE D'ANGLIERS

S.D.C.

S.D.C.

DÉS LINDZE

CANTON DE GUERIN

CANTON DE GUERIN

LIMITE NORD

57  
58

## MRC de Témiscamingue

### Accès au service téléphonique de base dans les zones de desserte à coût élevé – orientations du CRTC

---

Le CRTC, par l'entremise de madame Nancy Gauthier du service à la clientèle a répondu à la MRCT sur la question de l'accès au service téléphonique de base. Rappelons que la MRCT a appuyé par résolution la MRC de la Haute-Yamaska dans leurs démarches auprès du CRTC de revoir les conditions de développement du réseau de Télébec et de Bell Canada de sorte que l'ensemble des territoires des MRC puisse être desservi. Pour la MRCT cette demande est importante puisque l'on retrouve trois (3) secteurs où les services téléphoniques ne sont pas disponibles, soit :

- lac Pigeon à Angliers : 7 chalets dont 3 permanents
- île Bronson en TNO : 74 chalets
- lac Gordon : 37 terrains dont 28 construits

Le CRTC a publié une décision le 19 octobre 1999 destinée à étendre et à améliorer le service téléphonique aux canadiens résidant dans les zones de desserte à coût élevé. Une zone de desserte à coût élevé est une zone où les coûts mensuels engagés par la compagnie de téléphone pour fournir le service téléphonique sont généralement plus élevés que les revenus qu'elle reçoit pour fournir le service.

Les compagnies de téléphone canadiennes ont déjà mis en place des plans d'opération qui amélioreront le service téléphonique d'environ 90 000 canadiens. La décision vise essentiellement le cas des citoyens qui ne sont pas concernés par ces plans soit près de 13 000 canadiens sans service téléphonique et près de 7 700 qui n'ont pas le service de ligne individuelle. Les compagnies de téléphone ont l'obligation de fournir le service dans leurs zones de desserte à des prix raisonnables sans discrimination.

Les nouvelles mesures prévues par le CRTC sont les suivantes :

- Prévoir un service téléphonique de base comprenant les éléments suivants :
  - un service de ligne individuelle dotée de la capacité Touch-Tone avec accès local à Internet.
  - des fonctions spécifiques évaluées avec accès aux services d'urgence, le service de relais de message vocal et des fonctions de protection de la vie privée.
  - l'accès à des services de téléphoniste et d'assistance annuaire.
  - l'accès au réseau interurbain.
  - un bottin téléphonique local récent (les résidences permanentes auront priorité sur les résidences secondaires).
- Exiger des compagnies de téléphone qu'elles soumettent leur plan d'amélioration tout en étant obligées de maintenir un service efficace. En effet, les principaux fournisseurs de services téléphoniques locaux dans chaque province déposeront des plans d'amélioration et de suivi indiquant comment ils atteindront le niveau de base du service téléphonique en l'an 2001. Comme ces compagnies ont déjà des plans d'amélioration en cours, les nouveaux plans seront soumis dans le cadre du prochain examen du régime de plafonnement des prix. C'est le cas de Télébec qui fait actuellement partie d'une procédure publique auprès du CRTC en vue de déterminer le calendrier d'application du plafonnement des prix. La date de mise en œuvre du plan d'amélioration de Télébec est à déterminer. Les gens peuvent commenter l'instance en cours (avis public CRTC 2001-37) auprès du CRTC jusqu'au 15 octobre 2001.

Le CRTC surveillera les plans d'amélioration des compagnies de téléphone et les plaintes qu'il recevra des abonnés ce qui lui permettra de veiller à la qualité du service interurbain dans les localités éloignées.

Mentionnons que les clients potentiels résidant dans des zones non desservies pourront être tenus de payer les frais de construction engagés par les compagnies de téléphone pour étendre le service téléphonique jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par abonné.

---

Source : CRTC - Les Terrasses de la Chaudière  
1, Promenade du Portage  
Hull (Québec)

Téléphone : 1-877-249-2782  
Télécopieur : (819) 994-0218  
Courriel : [www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca)

**MRCT, 11 juin 2001**  
(vm)